

# Invitation à tous les parents d'enfants à besoins particuliers

Si... votre enfant éprouve des **difficultés d'apprentissage**;  
Ou... qu'il éprouve des **difficultés d'adaptation**;  
Ou... que votre enfant a un **handicap intellectuel, physique ou organique**;  
Et... que votre enfant a un **plan d'intervention**;

**Alors le comité consultatif des services aux élèves HDAA vous concerne!**

Le comité est le porte-parole des parents d'élèves à besoins particuliers auprès de la Commission scolaire. À quoi sert-il? **Le rôle principal attribué au comité consultatif des services aux élèves HDAA par la Loi sur l'instruction publique** est de donner son avis à la Commission scolaire sur différents sujets dont : la politique d'organisation des services éducatifs, l'affectation des ressources financières pour les services aux élèves HDAA, ainsi que l'application du plan d'intervention adaptés aux besoins de ces élèves.

Il est important de préciser que le comité (CCSEHDAA) regroupe autour d'une même table tous les partenaires œuvrant auprès des élèves HDAA. On y retrouve des parents d'élèves HDAA, un représentant de la direction générale et un représentant de chacune des catégories suivantes : direction d'école, enseignant, personnel professionnel, personnel de soutien, conseil des commissaires et organisme externe. Les parents forment la majorité des membres du comité.

L'**assemblée générale** et la **formation du comité EHDAA** auront lieu **immédiatement après la conférence** du service des ressources éducatives aux jeunes. **Notez que les parents élus au comité doivent avoir un enfant HDAA à la Commission scolaire.**

## Conférence

### Le plan d'intervention

*Le plan d'intervention est un outil permettant aux intervenants scolaire, à la famille ainsi qu'aux intervenants de l'extérieur de se réunir afin de dresser le portrait d'un élève ayant des besoins particuliers. Ensemble, ils établiront ensuite des objectifs à travailler et des moyens pour les atteindre.*

*Mais que doit contenir ce plan exactement? Qui doit y participer? Quand devrait-il être mis en place? Quand devrait-il être révisé?*

*L'équipe des services éducatifs a mis sur pied une conférence qui saura répondre à vos questions!*

**Quand? Lundi 23 septembre 2019 à 19 h**

**Où? Auditorium de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot  
940, boulevard Normandie à Saint-Jean-sur-Richelieu**

*Au plaisir de vous rencontrer*

**Catherine David, directrice adjointe**  
Service des ressources éducatives aux jeunes

**Marie-Josée Gagnon, présidente**  
Comité EHDAA

Pour en savoir plus [www.csdhr.qc.ca/ehdaa/](http://www.csdhr.qc.ca/ehdaa/)